

**GUIDE DES PARENTS**



**Administré par**



**Été 2018**

**TABLE DES MATIÈRES**

COORDONNÉES IMPORTANTES 3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 4

1. Fonctionnement relatif à l’inscription 4

2. Reçu d’impôt 4

3. Les heures d’animation du camp Youhou! 4

4. Procédures pour les arrivées et les départs 5

5. Service de garde 6

6. Code de vie du campeur Youhou! 6

7. À apporter quotidiennement 7

8. Code vestimentaire 8

9. Objets perdus 8

10. Objets personnels 8

11. Maladie 8

12. Administration des médicaments 8

13. Allergies 9

14. Piscine 9

15. Urgence 9

16. Coordonnées et informations 9

17. Blessure 10

18. Procédures 10

# COORDONNÉES IMPORTANTES

**Directeur des Camps Youhou!**

Frédéric Lanoue

[*frederic.lanoue@groupedomisa.com*](mailto:frederic.lanoue@groupedomisa.com)

Téléphone : 1-877-931-6850 poste 105

Télécopieur : 514-931-5608

**Coordonnateur à l’animation**

Karl Pigeon

[karl.pigeon@campyouhou.com](mailto:karl.pigeon@campyouhou.com)

Téléphone : 1-877-931-6850 poste 102

Télécopieur : 514-931-5608

**Coordonnatrice Camp Youhou! Saint-Mathieu**

Chloé Petit

[chloe.petit@campyouhou.com](mailto:chloe.petit@campyouhou.com)

Téléphone : 450-632-9528 poste 226

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Fonctionnement relatif à l’inscription

**1.1 Modalités d’inscription**

* Par internet: Il est possible de procéder à l’inscription via le site internet du Camp Youhou! au: [www.campyouhou.com](http://www.campyouhou.com) et sélectionner le camp Youhou! St-Mathieu.
  1. **Modification de l’inscription (ajout/annulation d’activité)**

Procédure : Pour un ajout, vous devez retourner dans votre dossier et choisir l’activité en question comme lors de l’inscription initiale. Pour une annulation ou un changement d’activité, vous devez en faire la demande par courriel à l’adresse suivante: [coordo@campyouhou.com](mailto:coordo@campyouhou.com) ou en personne en vous présentant au Complexe sport Absolu. Le numéro de téléphone de l’administration du camp est le 1-877-931-6850.

\*N.B: Des frais de 20% du remboursement seront applicables pour une annulation et des frais de 10.00$ seront applicables pour un échange d’activités.

## Reçu d’impôt

Un lien internet vers votre relevé 24 vous sera acheminé par courriel dans les délais prescrits par la loi. Cependant, une directive du Ministère du Revenu nous oblige à demander le numéro d’assurance sociale de la personne à qui nous remettrons le reçu. Si vous ne l’avez pas déjà fourni sur la fiche d’inscription, veuillez nous le transmettre le plus tôt possible. Faute de quoi, nous ne pourrons pas vous acheminer le relevé 24.

## Les heures d’animation du camp Youhou!

Les heures d’animation régulières sont de **9h à 16h**.

Les heures d’animation du service de garde sont de **7h00 à 9h** et de **16h à 18h00**.

Veuillez noter que les seules personnes autorisées à  venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d’animation sont les parents ou les personnes titulaires de l’enfant. Il est donc **obligatoire** de nous avertir par courrier électronique, par écrit ou par téléphone au courant de la journée si une personne non autorisée vient chercher le ou les enfants en question. Un mot de passe déterminé par la ou les personnes titulaires de l’enfant sera requis afin de pouvoir quitter avec l’enfant.

## Procédures pour les arrivées et les départs

**4.1 Enfants non inscrits au service de garde**

Si votre enfant peut quitter le site d’animation seul, vous devez en aviser l’équipe de coordination par courrier électronique, par téléphone ou par message écrit.

**4.1.1 Centre communautaire**

Arrivée et départ pour le séjour d’animation régulier :

Arrivée: Vous devez entrer par la réception où se trouve l’affiche : *Entrée des enfants* (porte situé sur le côté droit du centre communautaire vers l’arrière du bâtiment) et faire part de la présence de votre enfant à **9h**. À ce moment, les animateurs se présenteront, un coordonnateur expliquera le déroulement de la semaine et les enfants seront assignés à un duo d’animateurs.

Départ: Vous devez entrer par la réception où se trouve l’affiche : *Entrée des enfants* (porte situé sur le côté droit du centre communautaire vers l’arrière du bâtiment). Les enfants et les animateurs vous attendront à **16h** dans le gymnase.

## Service de garde

**5.1 Centre communautaire**

Arrivée au service de garde: Vous devez entrer par la réception où se trouve l’affiche : *Entrée des enfants* (porte situé sur le côté droit du centre communautaire vers l’arrière du bâtiment) où un animateur du service de garde vous accueillera pour prendre la présence de votre enfant. L’heure d’arrivée sera inscrite sur une feuille prévue à cet effet.

Départ du service de garde: Vous devez entrer par la réception où se trouve l’affiche : *Entrée des enfants* (porte situé sur le côté droit du centre communautaire vers l’arrière du bâtiment). Une signature du parent ou de la personne titulaire de l’enfant sera obligatoire lors du départ. L’heure du départ sera inscrite sur une feuille prévue à cet effet.

\* Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces heures dans la mesure du possible. Pour des exceptions (arrivée tardive ou départ hâtif) s.v.p nous en avertir par courrier électronique ou par téléphone.

**Frais de retard**

Des frais de **5$ par tranche de 15 minutes** seront exigés pour tout retard. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir téléphoner au centre communautaire afin de nous en informer : **450-632-9528 poste 226**.

## Code de vie du campeur Youhou!

**1**. Je respecte l’adulte et les autres enfants en gestes et en paroles;

**2.** Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition;

**3.** Je respecte les règles sur les différents plateaux, dans les jeux et dans les déplacements;

**4.** Je respecte les règles de sécurité en tout temps;

**5.** J’évite la violence physique et verbale.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s’amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu’il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l’animateur n’arrive pas à assurer l’encadrement adéquat de son groupe, le Camp Youhou! préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. L’animateur remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l’enfant. L’avertissement écrit devra être signé et retourné aux membres de la coordination dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation un membre de la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l’enfant.
3. Si le problème persiste, une suspension d’une durée déterminée par l’équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s’améliore pas, l’enfant sera expulsé définitivement et le parent remboursé.

N.B: Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l’intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l’application des mesures disciplinaires allant jusqu’à l’expulsion, et ce, sans avertissement.

La sécurité et l’intérêt général primeront toujours sur l’intérêt particulier. C’est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

## À apporter quotidiennement

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses choses.

Voici ce qu’on doit retrouver à tous les jours dans le sac à dos et qui doit être identifié :

* Casquette;
* Maillot de bain;
* **Crème solaire**;
* Serviette de plage;
* Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch, 2 collations, bouteille d’eau);
* Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales).

## Code vestimentaire

* Vêtements de sport (éviter la jupe/robe)
* Souliers de course
* Chapeau, casquette

## Objets perdus

* Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet. Veuillez vous informer de son emplacement et y jeter un coup d’œil régulièrement.
* Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l’été.

## Objets personnels

Un endroit avec des bacs est attribué à chacun des groupes afin d’y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est recommandé de laisser à la maison les objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale.

N.B: Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

## Maladie

***\*Votre enfant doit demeurer à la maison s’il présente l’un des symptômes suivants :***

* Fièvre;
* Diarrhée;
* Vomissements au cours des 24 dernières heures;
* Éruption cutanée non diagnostiquée;
* Maladie infectieuse;
* Présence de parasites (poux).

\*Un remboursement est possible si l’enfant manque plus de deux jours, pour des raisons médicales, dans la même semaine.

## Administration des médicaments

Nous vous demandons d’informer l’équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d’administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d’animation y sera inséré.

\*Il est de la responsabilité du parent de transmettre la posologie à appliquer aux animateurs.

## Allergies

Le Camp Youhou! soutient la protection des enfants atteints d’allergie de toute sorte. Pour cette raison, nous vous demandons d’éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

* Arachides;
* Noix;
* Fruits de mer.

Nous vous demandons d’informer l’équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d’une allergie quelconque. De plus, l’enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d’épinéphrine sur lui dans un sac ventral.

## Urgence

Le Camp Youhou! prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s’il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d’accident. Les frais encourus seront facturés aux parents.

Les parents et les personnes à contacter en cas d’urgence sont les premiers à être appelés dans ces situations. Le camp Youhou! n’appellera les ambulances seulement si personne n’est rejoint.

## Coordonnées et informations

Veuillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d’informations pertinentes (santé, allergie, médication) en avisant directement l’équipe de coordination. Au 450-358-6604 poste 5550 ou coordo@campyouhou.com.

## Blessure

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d’urgence. Chaque animateur est formé en premiers soins et en réanimation cardiaque.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

1. Évaluer l’état de l’enfant et l’état des lieux.
2. Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
3. Administrer les premiers soins *(selon les compétences acquises)*.
4. Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l’enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d’urgence prise.
5. Remplir un rapport d’accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l’équipe de coordination.

\*Les suivis seront effectués par un membre de l’équipe de coordination du camp de jour.

## Procédures

**18.1 Dîner**

**Centre communautaire**

* Le dîner se déroule sur les plateaux extérieurs. En cas de pluie, le dîner s’effectue à l’intérieur.
* Les enfants ont accès au réfrigérateur et n’ont pas accès à un four micro-onde.
* La boîte à lunch doit obligatoirement être identifiée au nom de l’enfant et nous vous suggérons fortement d’y déposer une boîte réfrigérante «*icepack*».
* Veuillez fournir, tous les jours, un dîner, 2 collations ainsi qu’une bouteille d’eau.

**18.2 Sortie**

Trois fois durant l’été, une sortie sera offerte pour ceux qui désirent inscrire leur enfant. La sortie **n’est pas incluse** dans la semaine de base. Nous vous demandons de bien vérifier que votre enfant est inscrit à la sortie. Vous pouvez accéder à cette information en vérifiant sur votre compte via le site Amilia. Il est également recommandé de lire le communiqué chaque semaine, vous y trouverez tous les détails concernant les sorties.

Si votre enfant participe à la sortie, il est **obligatoire** de porter le chandail du camp de jour. Nous demandons aux enfants qui ne participent pas à la sortie de ne **PAS** porter le chandail de camp lors de cette journée.

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la sortie, une journée d’animation spéciale aura lieue sur le site d’animation habituel de votre enfant.

**18.3 Spécialités**

* 4 demi-journées avec un spécialiste ou un animateur formé (équivalent à 12h).
* Les spécialités restent tout de même ludiques. Par exemple, la spécialité « hockey » ne s’avère pas une école de hockey ou un camp d'entraînement.
* Coûts supplémentaires pour participer aux spécialités.
* Vendredi : finale de la spécialité.

**18.4 Ratio maximal enfant/animateur**

Sur le site d’animation

Moins de 5 ans = 1animateur pour 8 enfants

5-6 ans = 1 animateur pour 10 enfants

7-8 ans = 1animateur pour 12 enfants

9-11 ans = 1 animateur pour 14 enfants

12-14 ans = 1 animateur pour 15 enfants

Afin d’assurer davantage la sécurité, ces ratios sont diminués en sortie. Tout dépendant de la sortie, le ratio peut descendre à 1 animateur pour 3 enfants.

*\*\*\*Veuillez prendre note que les animateurs travaillent en duo.*

**18.5 Formation des animateurs**

Formation de + de 40 heures incluant plusieurs volets dont :

* Les principes d’une communication efficace;
* Le travail d’équipe;
* Les besoins et les caractéristiques des enfants;
* Attitude et éthique d’un animateur;
* Créer et intervenir dans un groupe;
* Formation en premiers soins;
* Les thématiques;
* La sécurité, la prévention et la gestion des risques;
* Les aspects légaux de la fonction d’animateur

**En vous souhaitant un bel été.**

**L’équipe Youhou! 2018.**